



NICOLE BRICQ
MINISTRE DU COMMERCE EXTERIEUR

ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.commerce-exterieur.gouv.fr

www.redressement-productif.gouv.fr

Paris, le 19 octobre 2012
N° 66-169

Réunion du Comité stratégique de filière automobile

Arnaud MONTEBOURG, Ministre du redressement productif a réuni, vendredi 19 octobre, le Comité stratégique de filière automobile, qui rassemble l'ensemble des professionnels de l'automobile (constructeurs, équipementiers et distributeurs) ainsi que les organisations syndicales.

Pour prolonger le Plan automobile présenté le 25 juillet 2012, Arnaud MONTEBOURG a souhaité que la filière se rassemble autour d'un « **contrat de filière** », reposant sur la **responsabilisation des acteurs** de la filière pour garantir l'avenir de l'industrie et des services automobiles en France et pour définir une **vision commune sur son avenir**, partagée avec les partenaires sociaux au sein du Comité stratégique de filière.

Ce « **contrat de filière** » se décompose en quatre axes clés, déclinés en mesures concrètes et opérationnelles :

- Une **vision commune à la filière** sur les prévisions de production, les grandes orientations stratégiques et technologiques et leurs conséquences sur l'emploi et **pour anticiper les mutations économiques** ;
- L'**innovation** et la définition des **axes prioritaires pour la R&D** de la filière par ses acteurs réunis au sein de la Plateforme Automobile, dont le projet autour du véhicule consommant 2L/100km ;
- La **solidarité de filière**, qui repose sur l'**exemplarité de la relation client-fournisseur, le développement des sous-traitants et le renforcement des filières métiers de la sous-traitance** ;
- l'**internationalisation des acteurs**, avec l'appui des grands acteurs de la filière pour **favoriser l'implantation et l'obtention de marchés à l'export** sous l'impulsion de **Nicole BRICQ, Ministre du Commerce Extérieur et avec le soutien d'Ubifrance**.

Le « **contrat de filière** » pourra prendre appui sur les nombreux outils de **soutien publics** existants mis en place et **renforcés dans le cadre du plan automobile** :

- les **dispositifs de soutien au véhicule écologique**, dont le **bonus écologique**, qui a été renforcé à l'annonce du plan pour les véhicules électriques, hybrides et thermiques faiblement émetteurs de CO₂, la **mobilisation de la commande de l'Etat** à 25% électrique ou hybride et la **Mission pour le déploiement des bornes de recharges électriques** ;

- Les **dispositifs de soutien aux PME** par la mobilisation **d’OSEO**, et demain de la **Banque Publique d’Investissement**, et le renforcement des aides à la réindustrialisation et des subventions dans le cadre des Programmes des Investissements d’avenir pour les actions de performance.

- **l’Aide à l’innovation**, avec le **renforcement du Crédit Impôt Recherche** et le **redéploiement des fonds disponibles, soit 350 M€ sur le programme « véhicule du futur »**, dans le cadre des Investissements d’avenir **pourra aligner ses priorités sur celles définies par la filière** ;

- le **Fonds de modernisation des équipementiers automobiles**, qui sera étendu pour une durée de 3 ans, jusqu’en 2015 pour poursuivre son action de renforcement des fonds propres des acteurs de la sous-traitance, en vue de consolider les filières métiers de la sous-traitance automobile;

Lors de cette réunion, les membres du Comité stratégique de filière ont rappelé que, face à une situation de marché difficile, **la filière automobile doit être solidaire**. Les constructeurs et les équipementiers de rang 1 ont affirmé leur volonté de soutenir les acteurs de la filière et leur engagement dans une démarche d’exemplarité dans leur relation client-fournisseur. Ils se sont par ailleurs engagés à soutenir les efforts de leurs sous-traitants à l’international.

Contacts presse :

Cabinet de Nicole BRICQ : Perrine DUGLET – 01 53 18 46 89

Cabinet d’Arnaud MONTEBOURG : Marianne ZALC-MULLER – 01 53 18 45 13
Sandra RENARD

